Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 262

Artikel: Le couvercle retombe sur la marmite communale
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026387

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vie quotidienne au XXe siècle; enfin, différentes notes sur l'association fondée, sous la présidence de Walter Hofer, pour le contrôle de la radio et de la télévision, sur la place de la femme dans les moyens de communication de masse eu égard à son importance sur le marché du travail.

FRIBOURG

Le couvercle retombe sur la marmite communale

Les résultats sont maintenant connus; le silence séculaire va pouvoir se rétablir sur le devant de la scène communale, comme dans le château de la Belle au Bois dormant. Dans la plus pure tradition locale, électrices et électeurs, comme de bons cuisiniers, ont saupoudré les urnes avec un peu plus de sel (+ 1 PDC), un peu moins de poivre (— 1 rad.), la même tombée d'origan (2 soc.) et une gousse d'ail (1 PICS). La cocotte peut maintenant mijoter pendant quatre ans.

La cocotte fribourgeoise, c'est la droite conservatrice, malheureusement renforcée par la récente consultation, qui gère le plus consciencieusement les intérêts des possédants. Que la candidature d'un Bourgknecht (PDC) emporte la syndicature, ou que le syndic radical Lucien Nussbaumer se maintienne de justesse, les affairistes locaux demeureront, dans un cas comme dans l'autre, confortablement installés au sein des institutions communales.

C'est la porte grande ouverte aux intérêts privés. Que ce soit Telenet, qui domine le réseau local de télévision par câble, le Centre commercial souterrain de la place de la Gare, qui oscille encore entre les sur-profits et les super-pertes, et surtout l'Eurotel, avec son cortège de passe-droit et de revirements. Il n'y a que le nom qui change.

Minoritaires, les socialistes sont embarqués dans cette galère. Leur premier devoir aujourd'hui est de soulever le plus souvent possible le couvercle de la marmite et d'informer le plus largement possible les citoyens des intentions et projets de la Municipalité. Il y aura des tensions internes et des résistances à vaincre, mais cette nouvelle « ère de la transparence », pour reprendre l'expression utilisée par l'un des deux élus socialistes au cours de la campagne électorale, doit devenir une réalité.

GENÈVE

Saint Duttweiler, priez pour nous!

Le licenciement, dans des conditions pour le moins étranges, d'un enseignant d'allemand de l'Ecole-Club Migros de Genève, M. Brugger, avait fait l'objet, dans le numéro 258 (31 janvier 1974) de DP d'un petit texte. Une information qui n'a pas plu à tout le monde, puisqu'à peine remplies, les cassettes de DP, réparties dans la ville de Genève, étaient dévalisées et les affichettes subtilisées. Comme quoi, chez certains, le niveau de tolérance est assez peu élevé.

Il a fallu trois bonnes semaines aux journaux genevois, précédés de peu par la « National Zeitung » de Bâle, pour parler de ce licenciement. On ne s'attaque pas impunément à la Migros; les rédactions genevoises doivent en savoir quelque chose.

Après ces articles, la direction de Migros-Genève s'est enfin décidée à donner son point de vue au cours d'une conférence de presse ad hoc. Pour elle, la situation est claire : elle a appris officiellement la création d'une association des professeurs de l'Ecole quatre jours après avoir signifié son congé à M. Brugger. Ce licenciement ne peut donc être considéré comme une mesure de rétorsion pour cause d'activités syndicales.

Bien entendu, la direction devait être dès le début parfaitement au courant — c'est son travail, après tout ! — de ce qui se passait sur le front des enseignants. Il reste que, actuellement, plainte pénale a été déposée par M. Brugger : la justice est saisie de l'affaire.

Ce qui est intéressant, c'est la conception de la participation qui suinte de ces événements. La direction de Migros ne met pas en cause les compétences professionnelles de M. Brugger; au contraire, elle a reconnu en lui un excellent professeur (déclaration faite à la conférence de presse). Que lui reproche-t-elle alors, puisqu'elle n'a pas daigné informer l'intéressé des motifs de son renvoi ? Une attitude négative, voire même provocatrice : il s'est permis de critiquer l'administration de l'Ecole, il a eu des idées personnelles sur la gestion; avec le groupe des enseignants d'allemand dont il avait été élu responsable, il s'est permis de discuter, non seulement de problèmes pédagogiques, mais aussi de questions générales touchant à l'Ecole. Voilà le crime, selon la direction.

M. Brugger, d'autre part, est intervenu auprès du directeur en faveur d'un collègue dont le contrat n'avait pas été renouvelé, demandant des informations précises au sujet des licenciements prévus et des critères y présidant. Autant de comportements provocateurs, pour la direction de l'Ecole-Club !

Le bât blesse si l'on replace cette affaire dans son contexte.

La Migros veut « combattre l'isolement de l'homme, apaiser ses craintes et éviter qu'il éprouve le sentiment d'être manipulé » (journal du personnel, numéro spécial, octobre 1973). Ça, c'est le moralisme de la maison, le côté « Saint Duttweiler, priez pour nous ! » A l'Ecole-Club, semble-t-il, on ne prie pas beaucoup, mais on met en pratique la définition Migros de la participation fonctionnelle : elle « englobe un ensemble de mesures qui entraînent les collaborateurs vers un engagement participatif intense, vers une compréhension de la finalité de leur entreprise, vers une large acceptation de celle-ci (consensus) » ... « La participation respecte l'ordre et recherche l'efficacité. Elle évite les discussions stériles ». CQFD.